

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES**
Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 27 dont 27 sont encore en fonction. Séance du 05 Juin 2026. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 20 membres, absents excusés ayant donné procuration : 6 membres, absents excusés : 0 membres, absent : 1 membre

POINT N° 28**ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER DE LA VILLE DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES**

M. Marc ENSMINGER expose :

La Commune de Sainte-Marie aux Mines a adopté l'application de l'instruction budgétaire et comptable M57 depuis le 1^{er} janvier 2020. Ainsi, la mise en place d'un règlement budgétaire et financier (RBF) est obligatoire et doit être adopté à l'occasion de chaque renouvellement des membres du conseil.

Le RBF est un document formalisant les règles internes relatives à la gestion budgétaire et comptable d'une collectivité, il est voté par son assemblée délibérante. Il est donc propre à une collectivité.

L'adoption du présent RBF s'inscrit, conformément aux dispositions de l'article L.1612-30 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans le cadre de la mise en œuvre du référentiel budgétaire et comptable M57.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Sur proposition de la Commission «Finances »

ADOpte le règlement budgétaire et financier de la Ville de Sainte-Marie-aux-Mines, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération,

Délibération adoptée à l'unanimité

Le secrétaire de séance

Nadège FLORENTZ

La Maire

Noëllie HESTIN